



Mon employeur m'a promis un cdi mais n'a pas tenu sa promesse

Par **Emma 84**, le **03/04/2012** à **13:16**

Bonjour,

Je suis une jeune maman de 28 ans ayant un bébé de 5 mois .

De retour de mon congé maternité , j'ai démissionné de mon ancien emploi en CDI pour me rapprocher de mon domicile dans une entreprise qui me proposait un CDI (avec une période d'essai de 2 mois)

Au fur et à mesure que le temps passait , mes supérieurs me mettaient une pression insupportable et m'accusaient de choses infondées (vol de 20 euros , manque de motivation ...)

Cette pression quotidienne m'a poussé à arrêter ma période d'essai .

Le problème c'est que je me suis rendu compte que mon patron avait de gros soucis financier , des factures non payées ... et je suis tomber sur un mail d'une ancienne employée juste avant moi à qui il avait promis un CDI mais n'a pas pu tenir ses engagements , lui proposant qu'un simple renouvellement de CDD de 2 mois et c 'est tout .

Dans ce mail , il explique bien qu'avec les problèmes financiers qu'il a , il ne peut pas se permettre d'embaucher en CDI .

Hors juste après cette employée , on me propose un CDI !

J'ai donc quitter mon ancien emploi en CDI pour réintégrer une entreprise en CDI sauf que c'était faux , le patron avait bien l'intention de m'utiliser pendant ma période d'essai !

Je me retrouve donc sans emploi avec un enfant à charge , j'aimerais porter plainte .

Pourriez vous me dire ce que je peux faire ?

J'ai des preuves écrites avec moi prouvant la vérité de mes propos .

Par **pat76**, le **03/04/2012** à **18:51**

Bonjour

C'est vous qui avez rompu la période d'essai ou l'employeur?

Vous avez signé un CDI?

Vous avez avisé l'employeur de la rupture de la période d'essai par lettre recommandée avec avis de réception et respecté le délai de prévenance?

Par **Emma 84**, le **03/04/2012** à **19:23**

C'est moi qui ai rompu la période d'essai

J'ai signé le contrat mais lui ne me l'a pas rendu signé

Au niveau de la rupture de la période d'essai , il n'y avait pas de préavis de départ sur le contrat .

Par **pat76**, le **04/04/2012** à **14:20**

Bonjour

A quelle date avez vous commencez votre contrat et à quelle date avez-vous envoyé votre lettre de rupture de la période d'essai?

Vous voulez portez plainte, alors que c'est vous qui avez fait la rupture pas l'employeur.

L'employeur aura beau jeu de prouver que ce n'est pas lui qui a décidé de la rupture et qu'il vous avait donné un CDI à temps complet.

L'accusation du vol a été faites par écrit?